

privées pour obtenir certaines charges rétribuées ou honorifiques. Cependant, cette façon d'agir ou d'autres analogues, ont de très graves inconvénients : d'habitude le châtement retombe sur celui qui, dans la plus grande partie des cas, n'est pas responsable de l'infraction à la loi. Ce n'est pas l'enfant, soumis naturellement dans ses premières années à l'autorité paternelle, que l'on doit punir pour des fautes qu'il n'a pas commises, la plupart du temps, car ce n'est pas l'enfant qui est obligé d'accomplir ce que la loi ordonne, puisqu'il ignore cette loi.

Ainsi l'a compris avec un grand sens pratique et un admirable esprit de justice, la législation mexicaine.

Dans les Constitutions de presque tous les Etats sont insérées des peines, non pour ceux qui manquent des premiers éléments de l'instruction, mais pour les pères ou les tuteurs à qui incombe l'obligation d'envoyer dans les écoles leurs enfants ou leurs pupilles. Cela nous paraît beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus équitable que de châtier dans les fils l'indolence des pères et des tuteurs, c'est le seul moyen et le plus efficace d'empêcher que ces préceptes civilisateurs de la loi ne soient lettre morte.

Il est évident, rationnel, et l'expérience en a toujours apporté la preuve, qu'après un certain nombre d'années, lorsque la loi s'est infiltrée dans les mœurs d'un pays, cette sanction pénale cesse bientôt d'être nécessaire ; mais pour le moment et jusqu'à ce que tous les esprits se soient bien pénétrés de la haute importance de ces mesures, nous ne pouvons nous empêcher d'approuver ce qui se passe au Mexique, à savoir : priver les pères ou tuteurs qui négligent de procurer l'instruc-

tion aux enfants dont ils ont la charge, du droit d'obtenir des emplois publics ou même d'y demeurer s'ils les ont obtenus. A côté de ces châtements, nous signalerons dans les lois de certains Etats des récompenses aux enfants qui fréquentent les écoles, récompenses qui sont de puissants stimulants, non seulement pour assurer la fréquentation des écoles, mais aussi pour augmenter l'application de l'enfant et assurer ses progrès.

Tout ce qui a rapport à l'instruction publique est d'une telle importance et exerce une influence si décisive sur les destinées d'un peuple, que jamais l'effort ne paraîtra excessif, ni le sacrifice exagéré, quand l'un et l'autre ont pour but d'élever l'enseignement au plus haut degré de perfection possible. « Donnez-moi l'instruction publique pendant vingt ans, a dit un penseur contemporain, et je développerai et transformerai complètement le pays. » Peut-être y a-t-il un peu d'hyperbole dans cette affirmation, mais on ne peut toutefois méconnaître que l'instruction publique, dispensée sur une grande échelle, a pu être et a été bien des fois ce point d'appui qu'Archimède réclamait pour soulever le monde.

C'est sur cette croyance rationnelle que se sont fondés dans leurs travaux Porfirio Diaz et ses intelligents auxiliaires pour ne s'accorder aucun instant de repos, ni hésiter un seul moment dans la tâche qu'ils avaient entreprise, d'organiser, en se réglant toujours sur les progrès accomplis, l'instruction publique et l'enseignement officiel. Bien inutile aurait été néanmoins la patriotique initiative du général Porfirio Diaz et la coopération enthousiaste, convaincue et intelligente de son gouvernement si les autres organismes de la fédération



n'eussent aidé, dans la mesure de leurs moyens, à mener à bien cette œuvre civilisatrice.

L'enseignement officiel, en ce qui touche à l'instruction primaire, se trouve au Mexique à la charge des communes ; toutefois il existe quelques écoles primaires qui sont soutenues par le gouvernement fédéral ou par les Etats.

Ce qu'en Europe on appelle « l'enseignement secondaire » est donné au Mexique par le gouvernement fédéral et les gouvernements particuliers des Etats ; ceux-ci, aussi bien que celui-là, tiennent à honneur de soutenir les établissements spéciaux dans lesquels se font les études préparatoires aux différentes professions qui sont, en d'autres pays, du domaine des écoles polytechniques ou des universités.

L'organisation officielle de l'instruction publique dans la République mexicaine ne met ni opposition, ni entrave à la création d'établissements privés et d'écoles d'enseignement libre. Il existe un grand nombre de ces dernières dont quelques-unes ont été fondées et sont entretenues soit par des associations de bienfaisance, soit par des associations religieuses.

Tous les efforts tendant au développement de l'instruction publique, toutes les mesures adoptées pour favoriser l'élévation du niveau intellectuel des masses populaires pourraient avoir un résultat médiocre, sans la création et l'expansion de ce que nous pourrions nommer les établissements auxiliaires de l'enseignement, comme sont les bibliothèques, les musées, les laboratoires, les archives, etc... Les zélés gouvernants de la République ne laissèrent pas dans l'ombre cette impérieuse nécessité et le Mexique compte aujourd'hui,

répandues sur tout le territoire de l'Union, vingt-quatre bibliothèques publiques dans lesquelles on est parvenu à réunir un chiffre total de 341,473 volumes et qui s'enrichissent chaque jour par l'acquisition d'ouvrages nouveaux. Outre ces vingt-quatre bibliothèques publiques, dans lesquelles se trouvent des livres de tous genres, de littérature et de science, d'art et de droit, de philosophie, d'administration et de politique, il en existe quelques autres dans les collèges et les écoles spéciales, où sont uniquement rassemblées les œuvres propres aux études de l'établissement. On ne doit pas oublier non plus les bibliothèques qui dépendent de chacun des secrétariats d'Etat.

Nous ne saurions omettre de mentionner les Archives semblables à celles de Simancas en Espagne. Là, distribués et classés par ordre, dans quatorze salles, sont conservés un grand nombre de documents intéressants, des codes anciens, des manuscrits d'une valeur considérable, relatifs pour la plus grande partie, sinon en totalité, à l'histoire du Mexique depuis l'époque de la conquête.

Tel a été — et tel méritait d'être — l'intérêt apporté à l'organisation, au développement et aux progrès de l'instruction publique, mais non moins digne d'approbation a été la sollicitude apportée à l'Assistance publique.

Nous avons dit déjà, relativement à l'Assistance publique, que les gouvernements de la République avaient rencontré un terrain bien préparé. Le Mexique s'était distingué dès le temps où il commença à être colonie espagnole et il a continué à se distinguer sans interruption, au cours de son histoire agitée de guerres et de



convulsions civiles, par ses établissements de bienfaisance. C'est à la nation mexicaine que revient tout entier l'honneur enviable, d'être le premier pays dans lequel se sont fondés les établissements publics destinés à recueillir et à élever les enfants abandonnés. Noble et humanitaire initiative qui sera toujours la glorieuse marque distinctive du peuple mexicain dans l'histoire des nations.

Dans le chapitre consacré au territoire qui se dénomme constitutionnellement « District fédéral », nous parlerons avec une extension plus grande de tous ces établissements et de chacun en particulier. Il nous suffit maintenant, de consigner ici un fait qui honore tout le peuple mexicain et proclame si éloquemment ses sentiments élevés, et d'appeler sur ceux-ci la gracieuse attention de ceux qui liront ce livre.

Ces sentiments charitables, qui, dès la plus haute antiquité, ont caractérisé les habitants du Mexique, ont été religieusement conservés comme un héritage sacré et comme une tradition digne de respect par tous les gouvernements qui se sont succédé sur notre territoire. Aussi, chacun d'eux, comme cela était logique et nécessaire, a-t-il introduit dans les manifestations de ce pieux sentiment et dans l'organisation de la charité officielle, les réformes et les améliorations conseillées ou exigées par le progrès et le développement de la civilisation et de la culture intellectuelle.

La charité ne se pratique plus aujourd'hui, dans aucun pays civilisé, comme elle se pratiquait il y a quatre siècles, et d'une année à l'autre on voit se modifier les procédés de la bienfaisance publique, suivant ce que réclame l'amour du prochain, d'accord avec le respect

de la dignité humaine : amour et respect, qui sont parfaitement compatibles avec la commisération et la sympathie qu'inspire le malheur à tout esprit élevé.

Quand le général Porfirio Diaz, après avoir pacifié le pays et donné une impulsion normale à la marche du gouvernement, put tourner son attention vers les travaux d'amélioration que nous avons indiqués, il existait sur le territoire mexicain divers établissements de bienfaisance. Le nouveau président ne se contenta pas de conserver et de perfectionner ces temples de la charité et de la philanthropie, il en fonda beaucoup d'autres. Il fut secondé d'une façon active et intelligente dans son entreprise, non pas seulement dans cette partie, mais dans tout ce qui touchait à l'ensemble du gouvernement ou à l'administration intérieure du pays, par le ministre actuel, M. Romero Rubio. Il existe aujourd'hui un projet de construction de deux utiles édifices : l'un pour un hôpital général, l'autre pour un hospice ; tous deux situés dans un endroit approprié et dans des conditions absolument favorables au but auquel on les destine : bâtis et distribués de façon à répondre aux nécessités qu'imposent aujourd'hui pour ce genre d'établissement, le progrès des sciences modernes et les principes de salubrité et d'hygiène.

Pour mener à bonne fin ce louable projet, le gouvernement compte en grande partie sur les ressources fournies par la « loterie de l'Assistance publique », rente spéciale dont les rendements sont exclusivement consacrés, comme son nom même l'indique, à des services de cette nature. Peut-être certain moraliste, puritain à l'excès, préférerait-il que l'on ne cherchât point dans les jeux de hasard les ressources pour la philanthropie



en faveur des indigents. Il faut cependant, sans aucun doute, puisque la loterie existe, applaudir à la loi qui a établi celle de l'Assistance publique et donné à son produit cette destination exclusive.

Ce développement, acquis ou obtenu par la bienfaisance officielle, ces progrès réalisés dans ce que nous pourrions dénommer la manifestation de la charité collective ou de la philanthropie de l'Etat, loin d'empêcher l'expansion de la bienfaisance privée, l'alimentent et la stimulent tout au contraire. Les résultats de cette dernière sont en maintes occasions préférables à ceux obtenus par la bienfaisance officielle, pour cette raison qu'il manque à la charité pratiquée par l'Etat, cette expansion du cœur qui embellit toujours l'initiative individuelle.

Aux mois d'avril et septembre 1888, le ministère d'Etat fit paraître deux circulaires excessivement importantes, que nous pouvons considérer comme des modèles du genre. Les termes dans lesquels elles ont été conçues montrent que le gouvernement, dans sa prévoyance, n'a rien oublié de ce qui peut contribuer tant à stimuler la bienfaisance privée, qu'à assurer la loyale et intégrale répartition des biens donnés dans ce but par les personnes charitables. Le gouvernement, représentant de l'Etat, exerce sa haute surveillance sur les fondations dues à la philanthropie ou à la charité, c'est une garantie que la volonté des fondateurs sera rigoureusement respectée.

C'est à l'énergie et au zèle déployés par le gouvernement, c'est à sa vigoureuse et bienfaisante attitude dans cette occurrence, que l'on doit d'avoir évité au Mont-de-Piété national une ruine complète, voire même une

banqueroute. Ce précieux établissement, dont le nom indique suffisamment la destination et qui possède une organisation analogue à celle de toutes les fondations du même genre, dût suspendre ses opérations en l'année 1884. Cette suspension eut amené fatalement et nécessairement la ruine totale de cette bienfaisante institution, sans les efforts du gouvernement. C'est grâce à eux que le Mont-de-Piété national, au lieu de s'effondrer complètement, comme cela n'eût pas manqué d'arriver, si le gouvernement n'avait jeté qu'un œil distrait et négligent sur un événement d'une si grande importance, a pu renaître à une nouvelle vie et recommencer ses bienfaisantes opérations qui n'ont fait qu'aller en augmentant de jour en jour.

Pour des raisons que nous n'avons pas à approfondir, et pour des causes dont nous laissons rechercher l'origine aux sociologues et aux moralistes, on a vu paraître au Mexique, ce qui s'est produit chez tous les autres peuples du monde civilisé, des « Maisons d'engagements, » établissements destinés comme on sait, à avancer de l'argent sur les meubles, les vêtements ou toute autre espèce de gage ayant quelque valeur. Ces établissements qui prospèrent d'ordinaire aux dépens des plus nécessiteux et dans lesquels l'usure exploite les misères, bien loin d'y porter remède, naissent toujours dans les villes populeuses, malgré l'existence des Monts-de-Piété où les intérêts sont excessivement modiques si on les compare à ceux exigés par les marchands d'argent. Cela provient-il de ce que les maisons de prêt établies par l'industrie particulière facilitent les opérations? Peut-on l'attribuer à ce que, pour un motif quelconque, ces maisons ont l'habitude



d'estimer les objets engagés à un prix plus élevé? Nous avons déjà dit que, pour le moment et à cette place, il ne nous appartenait pas d'éclaircir ce point, ni de rechercher les moyens propres à remédier au mal, car en effet, il y a là un mal et un mal très grave.

Peut-être, dans un temps peu éloigné, l'étude encore un peu délaissée de la science économique et l'avancement progressif dans les sciences sociales donneront-ils une solution satisfaisante à ce problème. Mais jusqu'à présent, cette solution flotte encore dans les brouillards du doute, et l'action des gouvernements les plus disposés à remédier au mal est des plus restreintes. On ne peut aller plus loin que n'a été le gouvernement mexicain. Le pouvoir exécutif a fait paraître tout dernièrement un règlement pour l'établissement et l'administration des maisons d'engagements. Ce règlement que, sans encourir le risque d'être taxé d'exagération, nous pouvions qualifier de travail remarquable, et par l'élévation de la pensée et par la justesse de ses formules, est entré en vigueur en 1887. Il ne nous est pas loisible, dans les limites restreintes rigoureusement assignées à ce livre, de reproduire en entier les considérants de ce règlement, cependant nous estimons digne d'une mention spéciale la prescription qui met à la charge du Mont-de-Piété national le paiement aux particuliers des excédents qui résultent en leur faveur des ventes de gages effectuées dans les maisons d'engagements, excédents qui doivent être remis à l'établissement national par les contrôleurs placés par le gouvernement dans chacune de ces maisons.

La lecture de ce que nous venons d'exposer suffit bien à faire comprendre l'esprit qui a inspiré la disposition

susmentionnée et les éloges que méritent ses auteurs.

Des gouvernants comme le général Porfirio Diaz et les illustres hommes d'État qui, à diverses époques, ont été appelés au ministère, ne pouvaient méconnaître la grande, la décisive influence qu'en n'importe quel pays et plus spécialement au Mexique, pouvait exercer la construction des chemins de fer. Cette vérité est aujourd'hui si évidente, qu'elle est admise par tous sans contradiction comme un axiome indiscutable. Les voies ferrées sont pour les nations civilisées ce qu'est l'appareil circulatoire pour l'organisme animal. Par les veines et par les artères circule en un perpétuel et incessant mouvement le liquide qui, en vertu de merveilleuses transformations, apporte la vie et l'animation à toutes les molécules du corps : de même les chemins de fer sont de véritables véhicules de richesses et les auxiliaires de la prospérité, ils portent dans les recoins les moins bien partagés du pays la vitalité et les forces des grands centres de production, et permettent en même temps de faire parvenir à ces centres les produits de pays jusqu'alors déshérités.

Nous l'avons déjà dit, ce qui serait pour un pays quelconque un élément très efficace et un facteur primordial de progrès, en facilitant — par un bon marché rationnel pour les communications indispensables au commerce et pour le transport des produits — le développement des sources et des germes de toute richesse, était d'une importance majeure pour le Mexique qui manquait absolument d'autres voies de communication, telles que rivières navigables ou canaux, et dont les routes étaient très mal entretenues. La construction